# AGENCE IMMOSOLEIL - BAREME DES HONORAIRES à partir du 15/01/2019

## VENTE D'IMMEUBLE (mandat de vente ou mandat de recherche) hors viager

(Terrain, habitation, local professionnel artisanal, industriel et commercial, parking garage, cave,remise, etc...)

Prix de vente	en euros	Option 1	Option 2
		(tarif de référence en % TTC)	(honoraires sur devis TTC)
de 0	à 50.000	10%	Après étude du marché, des spécificités,
de 50.001	à 100.000	8% *sans être inférieur à 5.000€	et caractéristiques du bien, des
de 100.001	à 150.000	7%	difficultés, facilités ou particularités de la
de 150.001	à 250.000	6%	mission confiée à l'agence, du type de
250.001	à 500.000	5,5% mandat	le mandant et le mandataire conviennent de
> 500.001		5%	l'acceptation et la signature d'un devis adapté
			qui s'exprimera en % ou en montant forfaitaire consécutivement à ce devis un mandat sera établi au tarif convenu.

### Option 2\*

Exemples non exhaustifs : immeuble comprenant plusieurs lots, accompagnement à détachements parcellaires, participation à la création de servitudes, accompagnement pour toutes démarches administratives, mise en copropriété, établissement d'un mandat après que le mandant ait déjà établi un ou des mandats de vente avec d'autres agences, mandant déjà client de l'agence,...

#### Nota Bene:

- 1 A l'issue de la négociation entre acquéreur et vendeur du bien et afin de faciliter la transaction ces honoraires de références seront susceptibles d'évoluer à la baisse uniquement,
- 2 Dans le cas où il s'agit d'un mandat de vente délégué par une autre agence immobilière partenaire, les honoraires appliqués seront ceux correspondant au barème de cette agence.
- 3 Des honoraires différents pourront être appliqués lorsque le mandant est un professionnel de l'immobilier (ex : promoteur, lotisseur, marchand de biens, sociétés civiles immobilières, ... un devis option 2 sera alors établi)

## VENTE D'IMMEUBLE EN VIAGER (mandat de vente ou mandat de recherche)

7 % TTC SUR LA BASE DE LA VALEUR VENALE DU BIEN sur laquelle seront calculés le bouquet et la rente

VENTE FONDS DE COMMERCES (mandat de vente ou mandat de recherche)

8 % TTC DU PRIX DE VENTE

#### **ESTIMATION**

- Gratuite dans le cas où le demandeur signe un mandat de vente dans les six mois suivant son établissement ou s'il s'agit d'un garage ou un parking
- dans le cas contraire :
- 200 € TTC pour une villa, terrain, local à usage autre que l'habitation
- 150 € TTC pour un appartement,
- Option 2 pour un immeuble comportant plusieurs logements/locaux/lots

# LOCATION

- « Loi Alur » Zone Tendue B1 (Loi n°2014-366 du 24/03/2014 Décret du 01/08/2014)
- Frais de recherche, négociation et entremise à la charge exclusive du propriétaire bailleur : Villa, Type 4 et Type 5 : 180 € TTC
   Autres types de logements : 130 € TTC
- visite constitution du dossier, rédaction du bail et état des lieux d'entrée : Part propriétaire bailleur 13€ / m²
  Part Locataire 13€ / m²

# LOCATION DE LOCAUX AUTRES QU'A USAGE D'HABITATION \*

- 10% H.T de la somme des loyers ttc des 3 premières années de location
- \* l'option 2 pourra être appliquée

## **GESTION**

suivant barème de l'agence partenaire LOCAGESTION .Tarifs consultables sur le site www.locagestion.com